



AMBASSADE DE SUISSE
EN IRAN

TÉHÉRAN, le 27 mars 1977

Avenue Institut Pasteur 18
Case postale 45
Téléphone 4.73.19 / 4.40.63

Réf.: 331.1. - WW/by

CONFIDENTIELLE

Monsieur l'Ambassadeur
Albert WEITNAUER
Secrétaire général du
Département politique
Direction politique

B e r n e

Monsieur le Secrétaire général,

Par vos lignes du 18 mars 1977 - que j'ai beaucoup appréciées pour le bien qu'elles m'ont procuré et dont je vous remercie vivement - vous m'avez fait savoir notamment que vous vous attendiez à recevoir un rapport de ma part sur la mission Stopper à Téhéran.

C'est donc volontiers que parallèlement aux informations que l'émissaire du Conseil fédéral vous aura données, je vous rends compte de ce qui suit.

J'ai accueilli le Président Stopper et le Professeur Bolle à leur arrivée à l'aéroport de Mehrabad le 6 mars dernier. Deux personnes les y attendaient également. L'un était M. Victor Oswald, Administrateur d'Inventa SA et Emswerke AG Zurich, et l'autre M. Shabahang, un Iranien que je n'avais jamais rencontré antérieurement. Ces messieurs indiquèrent d'emblée à M. Stopper qu'il devait se rendre seul chez le Général Ayadi le lendemain matin, 7 mars. Ils ajou-



- 2 -

tèrent que l'après-midi du même jour, à 15 h.30, le Shah recevrait la délégation suisse. A leur avis, l'affaire était gagnée d'avance. Il n'y avait pas lieu de trop entrer dans le vif du sujet. Je compris que l'audience impériale aurait été presque de pure forme. Cette hypothèse correspondait à ce que j'avais appris peu de temps auparavant. Plusieurs membres de la Cour, et même M. Houshang Ansari, Ministre des affaires économiques et financières, m'avaient laissé entendre que tout allait s'arranger. M. Behbahanian, Vice-Ministre à la Cour, chargé de gérer la fortune personnelle du Shah, m'avait promis de parler à son souverain de nos efforts pour améliorer les relations irano-suisse. Un peu plus tard, il me déclara en toute confiance que bientôt je n'aurai plus de soucis à me faire.

Que le Général Ayadi ait été dans le jeu m'a surpris. Il exerce les fonctions de médecin privé du Shah. Je l'avais rencontré en Suisse pendant les vacances de la famille impériale à St. Moritz. Le personnage est mystérieux. Il se tient dans l'ombre et évite le plus possible les contacts officiels. Dans le corps diplomatique à Téhéran, on ignore son existence. Moi-même, je ne l'avais jamais revu ici. M. Shabahang, dont il est question plus haut, serait son conseiller économique. Un tel collaborateur dans une profession médicale est pour le moins curieux. M. Stopper ne m'a pas tenu au courant de son entretien avec le Général Ayadi.

L'audience impériale s'est déroulée dans une atmosphère très détendue. Un directeur de département du Ministère des affaires étrangères était présent pour rédiger le protocole. J'ai procédé aux présentations d'usage. A peine entré, l'émissaire du Conseil fédéral a remis la lettre du Président de la Confédération au Shah, qui l'a lue avec beaucoup d'at-

- 3 -

tention. Les premiers mots de M. Stopper ont été des excuses. Reconnaisant expressément notre responsabilité concernant la sécurité des missions diplomatiques et des postes consulaires, il a fait valoir que nos forces de l'ordre sont limitées, mais que nous ferons en sorte d'améliorer notre système de protection. Le Professeur Bolle a fourni quelques explications juridiques en matière de droit international sur ce point. L'ancien Président de la Banque nationale a parlé de notre système fédéraliste, en reprenant nos arguments antérieurs. Le Shah n'y a pas attaché beaucoup d'importance. Lorsque M. Stopper a parlé de police secrète, en faisant allusion à la Savak, le souverain iranien a remarqué, amusé, qu'elle n'était pas secrète puisque les autorités fédérales et genevoises compétentes entretenaient des rapports avec elle. En se référant à l'expulsion de M. Malek, il a avancé que nous aurions probablement été plus indulgents à l'égard de diplomates occidentaux. Nous nous sommes empressés de le détromper en citant des exemples, parmi lesquels celui d'un membre du 2ème bureau français travaillant à l'Ambassade de France à Berne dans l'affaire du suicide du Procureur général de la Confédération. Notre émissaire a observé justement que lorsque l'activité d'un agent secret était devenue publique, on ne pouvait plus fermer les yeux. Le Shah n'en a pas moins affirmé qu'il avait été chagriné que la Suisse ait pu prendre des mesures si draconiennes contre un diplomate d'un pays ami. Il a bien démontré que la controverse était plus politique que juridique en relevant que malgré ses sentiments de sympathie à l'endroit de notre pays, son devoir de chef d'état lui imposait de réagir. Il aurait envisagé les dispositions les plus extrêmes et les aurait probablement appliquées si ce n'avait pas été la Suisse qui était impliquée.

- 4 -

Quant à la procédure devant les tribunaux genevois après l'occupation du Consulat général de l'Iran à Genève, M. Stopper a déclaré que les autorités fédérales étaient toujours prêtes à accorder tout leur appui afin qu'elle aboutisse, mais que ce n'était pas dans l'intérêt de nos deux pays. Le procès finirait fatalement par servir à dénigrer le régime impérial. Comme j'en avais déjà eu l'impression depuis quelque temps, il se produirait un changement d'état d'esprit du côté iranien. On ne semble plus craindre la propagande des étudiants contestataires à l'étranger. Par ses réalisations spectaculaires, la "révolution blanche" est désormais acquise et peu importe l'activité subversive de quelques "traîtres" à la patrie. C'est ce que le Shah a répondu, Il s'en remettra à l'avis de Me Nicolet, l'avocat genevois qui a été chargé de défendre la cause de l'Iran.

Notre émissaire a proposé des consultations irano-suisse au niveau des juristes, ce qui a été retenu sans trop entrer dans les détails. On en est venu à évoquer la situation politique en général. Le souverain iranien en a profité pour exposer ses vues bien connues dans ce domaine. M. Stopper a relevé l'importance que la Suisse attache à la position si vitale pour l'Occident de l'Iran dans la région du Moyen-Orient. En conclusion, le Shah a marqué son intention de renouer de bonnes relations avec la Suisse. L'ancien président de la Banque nationale a annoncé que dans l'intention de témoigner tout le prix que le Conseil fédéral attache à l'amitié entre les deux pays, une délégation économique, composée de représentants de nos industries les plus importantes et conduite par M. le Conseiller fédéral E. Brugger, Chef du Département de l'économie pu-

- 5 -

blique, se rendrait à Téhéran. Le souverain iranien a promis de répondre par écrit à la lettre du Président de la Confédération. Il a autorisé M. Stopper à faire part d'ores et déjà oralement à M. le Président Furgler de l'évolution favorable de l'affaire.

Tout le long de l'audience, qui a duré plus d'une heure et demie, le Shah s'est montré bienveillant. Répondant à l'invitation du Président de la Confédération, transmise par M. Stopper, de se rendre en Suisse, il a déclaré qu'il y penserait à l'occasion d'un voyage en Europe et a remarqué aimablement que l'Impératrice et ses enfants avaient un peu la nostalgie de St. Moritz.

Le surlendemain, M. Khalatbari, Ministre des affaires étrangères, entouré de quelques collaborateurs, a reçu à déjeuner la délégation suisse, ainsi que le Général Ayadi, M. Oswald et M. Shabahang. Un entretien avec le chef de la diplomatie iranienne avait été prévu avant l'audience impériale, mais elle a été renvoyée pour des raisons qui m'échappent. Après le repas, M. le Ministre Khalatbari a demandé à M. Stopper, au Professeur Bolle et à moi-même de passer dans son bureau. Il a repris la thèse bien connue du Ministère des affaires étrangères que le Professeur Bolle principalement a cherché à battre en brèche. Toutefois, on se rendait compte que les jeux étaient faits. Il fallait probablement sauver la face. Notre interlocuteur a proposé de collaborer pour identifier les documents volés, car parmi ceux qui ont été publiés, il y avait très vraisemblablement des faux. Cette proposition a permis à M. Stopper de reprendre l'idée de consultations juridiques. Il a été décidé que le Professeur Bolle verrait M. Hedayati, un des

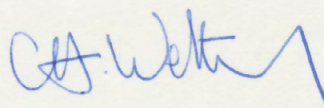
- 6 -

jurisconsultes du Ministère des affaires étrangères, ce qui fut fait. Le Professeur Bolle ne m'a pas révélé le résultat de l'entrevue.

Un épisode qui, je crois, vaut la peine d'être signalé est que le Ministre Khalatbari, à qui M. Stopper exprimait sa gratitude pour le succès de la mission, devant le Général Ayadi, se tourna vers ce dernier et avoua que tout le mérite en revenait au médecin privé du Shah. Cela m'a paru d'autant plus surprenant que, ainsi que vous vous en souviendrez, M. Khalatbari m'avait téléphoné en prétendant tout ignorer de la mission Stopper.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(Wetterwald)

Fotokopie am 1.4.77 an:
- BRG
- ER
- IS
- KH
- Jalles